

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 mars 2014 à 19h00

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, FERNANDES, MASOLINI
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme CABANTOUS donne pouvoir à M. PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Accepte l'avenant 2 au lot n° 2 « couverture/charpente », présenté par l'entreprise CHEMOLLE pour l'opération « Cœur de village », concernant 3 poutres défectueuses qu'il convient de remplacer pour la bonne assise de la charpente. Le montant de l'avenant est arrêté à 6 324.50 € ht.
- Décide de reconduire les séances de piscine pour les élèves de moyenne section, grande section et cours préparatoire au Centre nautique Pierre Toinot à Sens, durant une dizaine de séances, dont le créneau horaire s'élève à la somme de 78.50 € avec intervention pédagogique. Il retient les Cars Moreau pour assurer ces transports moyennant la somme de 85 € ttc par jour de fonctionnement.
- Accorde la prise en charge de la moitié des frais de transport du voyage scolaire à Provins par l'école de Voisines (487€:2), ainsi que l'intégralité du transport à la bibliothèque de Sens des élèves de petite et moyenne sections (91.50 €).
- Décide de réduire les interventions de l'entreprise au titre de l'entretien des espaces verts sur la commune. Seul l'entretien du terrain de football reste confié à l'entreprise Patrick LEMAIRE, pour un montant estimatif annuel de 6 030.00 € TTC, considérant que les employés municipaux disposent du matériel permettant d'effectuer de reste.
- Accepte le remboursement de M. et Mme Picard qui couvre les frais de remplacement du plateau d'une table endommagée dans la salle communale au cours d'une location.
- Autorise le Maire à signer une convention avec ORANGE, pour terminer les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications dans la Rue du Moulin, moyennant la somme de 483.12 € ht. La commune s'est par ailleurs inscrite pour solder les travaux d'enfouissement dans la Grande Rue, auprès de la Communauté de Communes du Sénonais pour l'éclairage public et auprès du Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne pour l'électricité.
- Confirme la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves de Fontaine scolarisés à Voisines, pour l'année scolaire 2013/2014, représentant la somme de 1 575 € à inscrire au budget 2014.
- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique d'une bande de terrain destiné à de l'évacuation des eaux pluviales Rue de la Chatière, appartenant à Mme TEXIER.
- Questions diverses :
 - M. HAPP signale que des regards situés aux abords du terrain de sport sont dépourvus de couvercle et présentent un danger pour les usagers. M. le Maire en prend acte et s'engage à faire effectuer les réparations.
 - Mme MASOLINI émet des critiques quant à l'organisation d'un employé communal dans son travail
 - M. le Maire fait part du décret du 13 février 2014, qui arrête la nouvelle délimitation des cantons dans le département de l'Yonne. La commune de Fontaine-Gaillarde sera rattachée au canton n° 6 de Briennon-sur-Armançon dès le prochain renouvellement de l'assemblée départementale. Le conseil constate l'éloignement renforcé au détriment du fonctionnement et des administrés.
 - Les travaux d'entretien prévus sur le territoire communal au niveau des berges du ru de la Gaillarde, ont été exécutés par moitié par la commune et le SIVU de la Gaillarde. Il reste encore 3 opérations pour terminer le nettoyage complet.

Fontaine-la-Gaillarde, le 21/03/2014

Le Maire, Jack JUIGNÉ :

